Image not found or type unknown

Achat sur internet demandé par l'employeur

Par **Duval Roger**, le **31/01/2017** à **20:00**

Bonjour,

Je suis sollicité par mon employeur pour effectuer l'achat du "certificat qualité air" de mon véhicule de fonction (pour circuler dans Paris par exemple). Cet achat sera évidemment remboursé, toutefois, je n'effectue jamais d'achat sur internet pour des raisons de sécurité. Mon employeur peut-il m'obliger à utiliser mon numéro de carte bleue sur un site internet qui ne propose pas un règlement 3D sécure ? (formule qui implique, pour tout achat sur internet, la réception d'un sms en provenance de la banque)

Par **P.M.**, le **31/01/2017** à **20:24**

Bonjour,
Cela devrait être le propriétaire du véhicule qui en fasse la demande même si le site est sécurisé...

Par **miyako**, le **02/02/2017** à **14:42**

Bonjour,
Surtout pas d'achat sur un site non sécurisé.
En plus ,je revois pas pourquoi employeur ne le fait pas?
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **02/02/2017** à **15:03**

Bonjour,
Je répète que le site est sécurisé, il dépend du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer...

Par **Duval Roger**, le **12/02/2017** à **10:48**

Bonjour merci pour vos réponses. Pour information, un site même du gouvernement n'est jamais 100% sécurisé sachez-le. (j'en connais un gros rayon sur le sujet [smile3]). Seul un moyen de paiement bien pensé peut-être un gage de sécurité et encore...[smile17] La e-card est pas mal mais certaines banques comme la mienne ont supprimés ce service. Le 3d secure est aussi une bonne option.

Par **P.M.**, le **12/02/2017** à **11:16**

Bonjour,
Rien n'est jamais sécurisé à 100 % mais il est commun d'indiquer qu'un site est sécurisé quand son adresse commence par https...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés